



**Syndicat Unitaire des Personnels
des Administrations Parisiennes**

6 rue Pierre Ginier 75018 Paris / tél.: 01 44 70 12 80 / mail : syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE **PARIS**

Le gouvernement licencie en masse les contrats aidés de plus de 58 ans !

Lors des renouvellements des *Parcours Emploi Compétences (PEC)*, les associations, les employeurs territoriaux et les organisations syndicales ont découvert, sans aucune consultation préalable, que les règles ont changé.

Signe d'un profond mépris pour les personnes engagées via ces contrats qui subissent une rupture abrupte de leur emploi et se trouvent souvent dans le plus grand désarroi !

Le quinquennat, marqué à ses débuts par la fin des contrats aidés remplacé par les PEC, finira par une nouvelle attaque brutale contre les plus précaires.

Un nouvel [arrêté publié le 22 février^{\[1\]}](#) en Ile-de-France stipule que désormais tous les renouvellements seront limités à 6 mois. Le maximum des durées de contrat tombe à 16 mois, 10 mois de prise en charge initiale et 6 mois de renouvellement.

Dans le précédent [arrêté de janvier 2021](#) le renouvellement allait jusqu'à 24 mois, une différence de taille ! Cette décision vide de tout son sens la démarche d'insertion et de formation en principe attachée à ces contrats et déjà souvent battue en brèche par les employeurs.

Le couperet est particulièrement cruel pour les personnes âgées de 58 ans ou plus. L'aide pouvait être renouvelée, si besoin, au-delà de la limite des 60 mois, « *jusqu'à la date à laquelle ils sont autorisés à faire valoir leurs droits à la retraite* », indiquait le précédent arrêté. Impossible dorénavant. Ils seront traités à la même enseigne : 6 mois de renouvellement maximum. Cette rupture soudaine les renvoie au chômage dont ils auront peu de chances de sortir.

Dans un contexte où le taux d'emploi après 59 ans tombe à 33%, le PEC leur permettait de terminer leur carrière tout en permettant aux associations de profiter de leurs compétences.

Des collègues dont le contrat devait être renouvelé sont prévenus à la dernière minute par leur hiérarchie sans aucune solution alternative.

La Ville de Paris a perçu de l'État une aide de près de 1.000 euros par mois et par contrat, ce qui a permis à cette dernière et au CASVP, de fournir dans beaucoup de services en sous effectifs, de la main d'œuvre bon marché ! **Notre employeur doit trouver des solutions pour nos collègues.**

Le SUPAP-FSU demande :

- **Des CDD d'au moins 6 mois** avec des aides et des **formations** dans la perspective d'un emploi durable
- **L'ouverture de recrutements supplémentaires de fonctionnaires fléchés en particulier dans la filière administrative et technique** pour offrir une solution à ces collègues mais aussi parce que la suppression de ces emplois impacte durablement le fonctionnement des services
- **Une réunion urgente du CT central** avec ce point à l'ordre du jour.